

L'HABILITATION ELECTRIQUE



Juillet 2014

Si le pourcentage des accidents du travail d'origine électrique est faible, il n'en est pas de même pour la gravité. En effet, ce risque engendre des accidents du travail mortels ou avec incapacité permanente plus nombreux que les autres risques. Souvent l'analyse de ces accidents du travail montre qu'une étude préalable de l'installation électrique aurait pu les éviter.

C'est pourquoi suite au décret n°2010-1118 du 22 septembre 2010, de nouvelles dispositions ont été insérées dans le Code du Travail. Elles fixent entre autre l'obligation d'habiliter les travailleurs effectuant des opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage.

L'HABILITATION

L'habilitation est la reconnaissance par l'employeur de la capacité d'une personne placée sous son autorité à accomplir, en sécurité vis-à-vis du risque électrique, les tâches qui lui sont confiées. Elle spécifie la nature des opérations que l'agent est autorisé à effectuer.

L'habilitation est délivrée par l'autorité territoriale. Elle est formalisée par un titre d'habilitation dont le contenu est défini par la norme NF C 18-510 (*Annexe : Modèle de titre d'habilitation*).

LES SYMBOLES DE L'HABILITATION

La nature d'une habilitation électrique est symbolisée par des lettres, un indice numérique et si nécessaire un attribut :

- ✓ Le **1^{er} caractère** indique le domaine de tension concerné,
- ✓ Le **2^{ème} caractère** indique le type d'opération,
- ✓ Le **3^{ème} caractère** est une lettre additionnelle qui précise la nature de l'opération

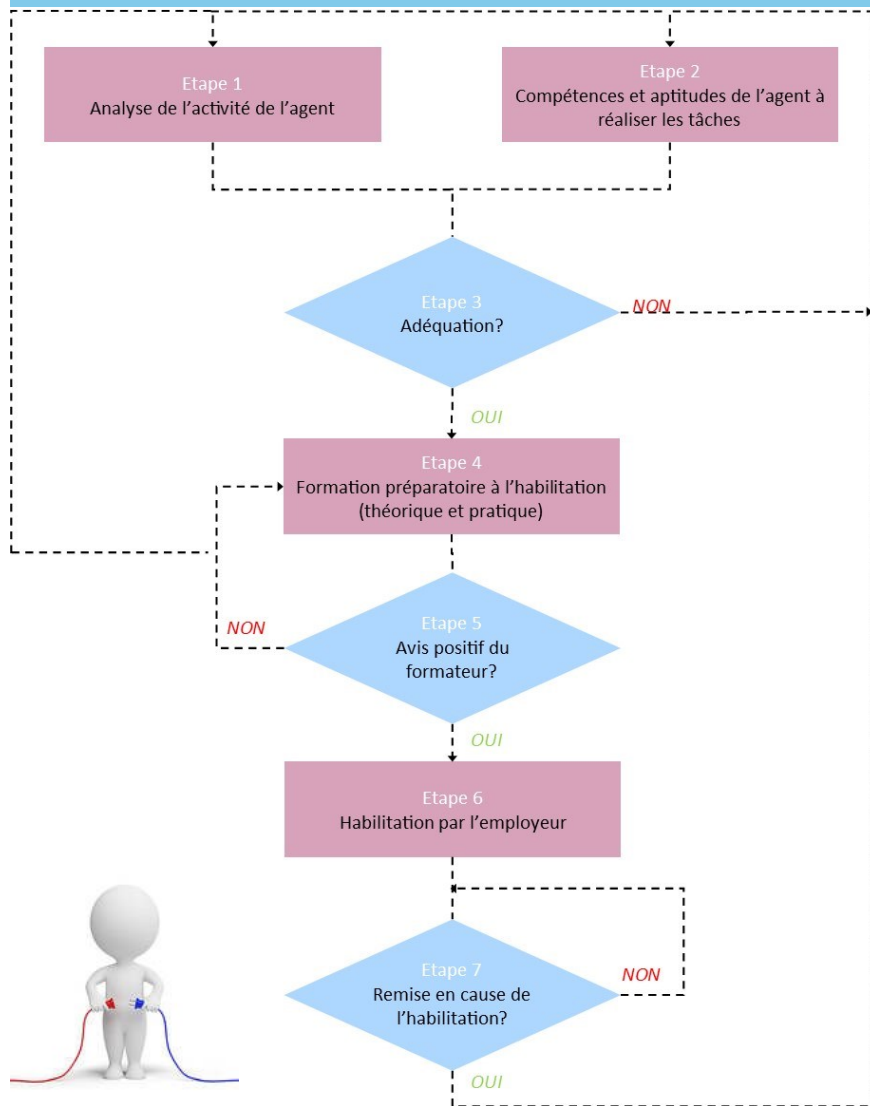
Système de classification des habilitations électriques

1 ^{er} caractère	2 ^e caractère	3 ^e caractère	Attributs
B : basse et très basse tension H : haute tension	O : travaux d'ordre non électrique 1 : exécutant opération d'ordre électrique 2 : chargé de travaux C : consignation R : intervention BT générale S : intervention BT élémentaire E : opérations spécifiques P : opérations sur les installations photovoltaïques	T : travaux sous tension V : travaux au voisinage N : nettoyage sous tension X : spéciale	Essai Vérification Mesurage Manœuvre

TABLEAU DES HABILITATIONS

Domaine de tension	Opération d'ordre non électrique	Opérations d'ordre électrique				
		Exécutant	Chargé de travaux	Chargé de consignation	Chargé d'intervention	Chargé d'opération
Basse tension	B0	B1 - B 1V	B2 - B2V	BC	BS - BR	BE + attributs
Haute tension	H0 - H0V	H1 - H1V	H2 - H2V	HC	-	HE + attributs

LA DÉMARCHE D'HABILITATION

**Etape 1 : Analyse de l'activité**

Répertorier les activités qui seront confiées à l'agent : le type d'opération (électrique, non électrique...), la fonction du travailleur (travaille seul, sous la direction, dirige l'opération...), le type et les caractéristiques des installations (classe de tension, nature du courant...), et les conditions de réalisation des travaux (hors tension, au voisinage...).

Etape 2 : Prise en compte des compétences et aptitudes de l'agent

Evaluer : - les compétences techniques de l'agent (diplômes, certificats professionnels, expérience...)

- les aptitudes de l'agent (aptitude médicale, savoir-être, expérience...).

L'employeur doit s'assurer de l'aptitude médicale de la personne à habilité.

Etape 3 : Adéquation entre activité, compétences et aptitudes

S'assurer de l'adéquation entre l'activité envisagée, les compétences techniques de l'agent et ses aptitudes à exécuter les opérations en sécurité.

Annexe : Exemple d'activités et de symboles correspondants

Etape 4 : Formation préparatoire à l'habilitation

Permettre à l'agent d'acquérir une compétence professionnelle dans le domaine de la sécurité électrique pour l'exécution des opérations et les mesures d'urgence à prendre en cas d'accident.

La formation comprend une partie théorique et une partie pratique. En fin de formation, le formateur doit :

- ✓ évaluer les connaissances théoriques et pratiques de l'apprenant
- ✓ délivrer un avis sur le symbole d'habilitation visé

Etape 5 : Avis du formateur

Prendre en compte « l'avis après formation » du formateur avant d'habilité son agent.

En cas d'avis défavorable, l'employeur peut décider d'une formation complémentaire ou revoir le périmètre de l'habilitation envisagée.

Etape 6 : L'habilitation

Remettre le titre d'habilitation ainsi que le carnet de prescription et les EPI adaptés à l'agent habilité.

Etape 7 : Remise en cause de l'habilitation

Renouveler l'habilitation à échéance prédéterminée et en cas de modification de l'installation, d'évolution des méthodes de travail...

La périodicité du recyclage est déterminée par l'employeur. La périodicité recommandée est de **3 ans**.



Exemple d'activités et de symboles correspondants

Activités	Symboles
<p>Aucune opération d'ordre électrique n'est réalisée mais ces agents peuvent avoir accès à des zones ou emplacements à risque spécifique électrique (accès réservé aux électriciens).</p> <p>Travailleurs : peintre, maçon, serrurier, agent de nettoyage... ne réalisant pas de réarmement de disjoncteur, pas de remplacement de lampe, fusible... mais uniquement des travaux de peinture, maçonnerie...</p>	<p>B0 H0, HOV</p>
<p>Intervention élémentaire sur les circuits terminaux (maxi 400V et 32A courant alternatif).</p> <p>Type d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> remplacement et raccordement de chauffe-eau, convecteurs, volet roulants..., remplacement de fusibles BT, réarmement de protections, remplacement à l'identique d'une lampe, d'un socle de prise de courant, d'un interrupteur, raccordement sur borniers (dominos...) en attente, réarmement d'un dispositif de protection <p>Travailleurs : gardien d'immeuble, chauffagiste, plombier, peintre...</p>	<p>BS</p>
<p>Manœuvre de matériel électrique pour réarmer un disjoncteur, relais thermique..., mettre hors ou sous tension un équipement, une installation.</p> <p>Travailleurs : informaticien, gardien, personnel de production... réalisant uniquement ce type de manœuvre.</p>	<p>BE Manœuvre HE Manœuvre</p>
<p>Intervention générale d'entretien et de dépannage sur des circuits (maxi 1000V et 63A courant alternatif).</p> <p>Type d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> recherche de pannes, dysfonctionnements, réalisation de mesures, essais, manœuvre, remplacement de matériels défectueux (relais, bornier...), mise en service partielle et temporaire d'une installation, Connexion et déconnexion en présence de tension (maxi 500V en courant alternatif). <p>Travailleurs : électricien confirmé du service maintenance, dépanneur...</p>	<p>BR</p>
<p>Travaux sur les ouvrages et installations électriques.</p> <p>Types d'opérations :</p> <ul style="list-style-type: none"> création et modification d'une installation, remplacement d'un coffret, armoire, balisage de la zone de travail et vérification de la bonne exécution des travaux (uniquement pour le chargé de travaux), etc 	<p>Exécutant B1, B1V, H1, H1v Chargé de B2, B2V H2, H2V</p>
<p>Consignation d'un ouvrage ou d'une installation électrique.</p>	<p>BC, HC</p>
<p>Autres opérations de type essais, vérifications, mesures, opérations sur installations photovoltaïque, batteries...</p>	<p>Voir NF C 18-510</p>



ANNEXES

Modèle de titre d'habilitation

Modèle d'habilitation d'après un extrait de la norme NF C 18-510. Toutes les rubriques du titre d'habilitation doivent être renseignées. L'absence d'une indication a valeur d'interdiction.

Nom (R1) :		Employeur (R2) :		
Prénom :		Affectation :		
Fonction :				
Personnel	Symbole d'habilitation et attribut (R3)	Champ d'application		
		Domaine de tension ou tensions	Ouvrages ou installations concernées (R4)	Indications supplémentaires (R5)
Travaux d'ordre non électrique				
Exécutant				
Chargé de chantier				
Opérations d'ordre électrique				
Exécutant				
Chargé de travaux				
Chargé d'intervention BT				
Chargé de consignation				
Chargé d'opérations spécifiques				
Habilité spécial				
Document supplémentaire : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non				
Le titulaire :		L'employeur :		Date :
Signature :		Nom et prénom :		Validité :
		Fonction :		

